

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 327f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

“Le public a le droit de savoir quels contenus sont retirés d'internet”

Déclaration de Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 21.04.2010 – Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, salue aujourd'hui [l'initiative de Google](#) visant à divulguer des informations relatives aux demandes de retrait ou de censure de contenus:

« Le public a le droit de savoir ce que les gouvernements demandent de retirer d'internet. La transparence est indispensable pour protéger la liberté d'expression. J'invite instamment les gouvernements européens à s'abstenir de filtrer les contenus publiés sur internet pour des motifs autres que ceux spécifiés à l'Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cet article stipule que leurs interventions doivent être prévues par la loi et constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique.

La liberté d'expression est une composante essentielle des droits de l'homme, même quand elle permet d'exprimer des critiques à l'encontre de l'Etat. Ce droit est malgré tout assorti d'une responsabilité, celle de veiller au respect de la dignité et des droits d'autrui, ainsi qu'à la protection de groupes vulnérables comme les enfants. Seuls le dialogue et la coopération entre les acteurs gouvernementaux, les acteurs non gouvernementaux, les organisations internationales et la société civile permettront de définir des solutions profitables à chacun.

Un “Internet pour tous” est une aspiration légitime qui doit être assortie d'un maximum de droits et de services soumis à un minimum de restrictions ».

[Lien vers la fiche d'information sur la liberté d'expression](#)

[Lien vers la fiche sur la cybercriminalité](#)

Contact presse :

Flemming Kjerschow, porte-parole du Secrétaire Général,
mob. +33 6 63 48 55 76, flemming.kjerschow@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int